

SÉANCE DU 5 AVRIL 2019

En l'an deux mille dix-neuf le cinquième jour du mois d'avril, en la salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame France Trudel	Monsieur Stéphane Biron
Madame Carolyne Aubin	Monsieur Denis Jutras
Madame Chantal McMahon	

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M^e Monique Corriveau, Greffière

La séance débute à 12 h 30

RÉSOLUTION n° 109-04-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

APPUYÉ par madame la conseillère Chantal McMahon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 avril 2019 lequel comporte le sujet suivant:

- AVIS DE MOTION pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection à l'aréna Pierre-Provencher et pour la construction d'un pavillon de services.

(ADOPTÉ)

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Jutras donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement décrétant une dépense de 6 363 252\$ et un emprunt de 6 286 046 \$ et une appropriation de 77 206 \$ à même le surplus libre pour des travaux de réfection à l'aréna Pierre-Provencher et pour la construction d'un pavillon de services.

Monsieur le conseiller Denis Jutras dépose le projet de règlement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

RÉSOLUTION n° 110-04-2019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolynne Aubin

APPUYÉ par madame la conseillère France Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la levée de l'assemblée à 12h35.

(ADOPTÉ)

- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.
- Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Monique Corriveau
Greffière